

INFORMATION TRAVAUX

DEMOLITION ISLE SAINT LOUIS

Dans le cadre du **Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés**, l'îlot « Isle Saint Louis », qui s'étend sur deux blocs de bâtiments entre la rue Beaurepaire et Picquepeyre, est concerné par un projet de démolition/reconstruction de logements.

A terme, une trentaine de nouveaux appartements vont être créés, comprenant :

- Une résidence sénior prévue sur le nord de l'îlot,
- Et des logements à la vente dans la partie sud.

Un espace public central sera également aménagé, proposant ainsi aux habitants du quartier un espace de vie commun.

Plusieurs phases de chantier ont d'ores et déjà été réalisées sur la période de début juin à mi-août. Différentes entreprises sont intervenues sur le site pour la dépose des réseaux aériens, le désamiantage, et la déconstruction intérieure des bâtiments.

Nous arrivons maintenant à la **phase de démolition des bâtiments**. Celle-ci doit démarrer dès le 31 août, pour une durée de 4 semaines.

Calendrier prévisionnel des travaux de démolition

Phase 1 (1 jour) : le 31 août 2020

Acheminement des engins de chantier

Phase 2 (11 jours) : du 1^{er} au 11 septembre 2020

Démolition de l'îlot nord

Phase 3 (12 jours) : du 14 au 25 septembre

Démolition de l'îlot sud

La circulation automobile sera interdite sur l'emprise du projet : elle sera restreinte dans le quartier selon les modalités présentées sur **les plans au verso de ce document**.

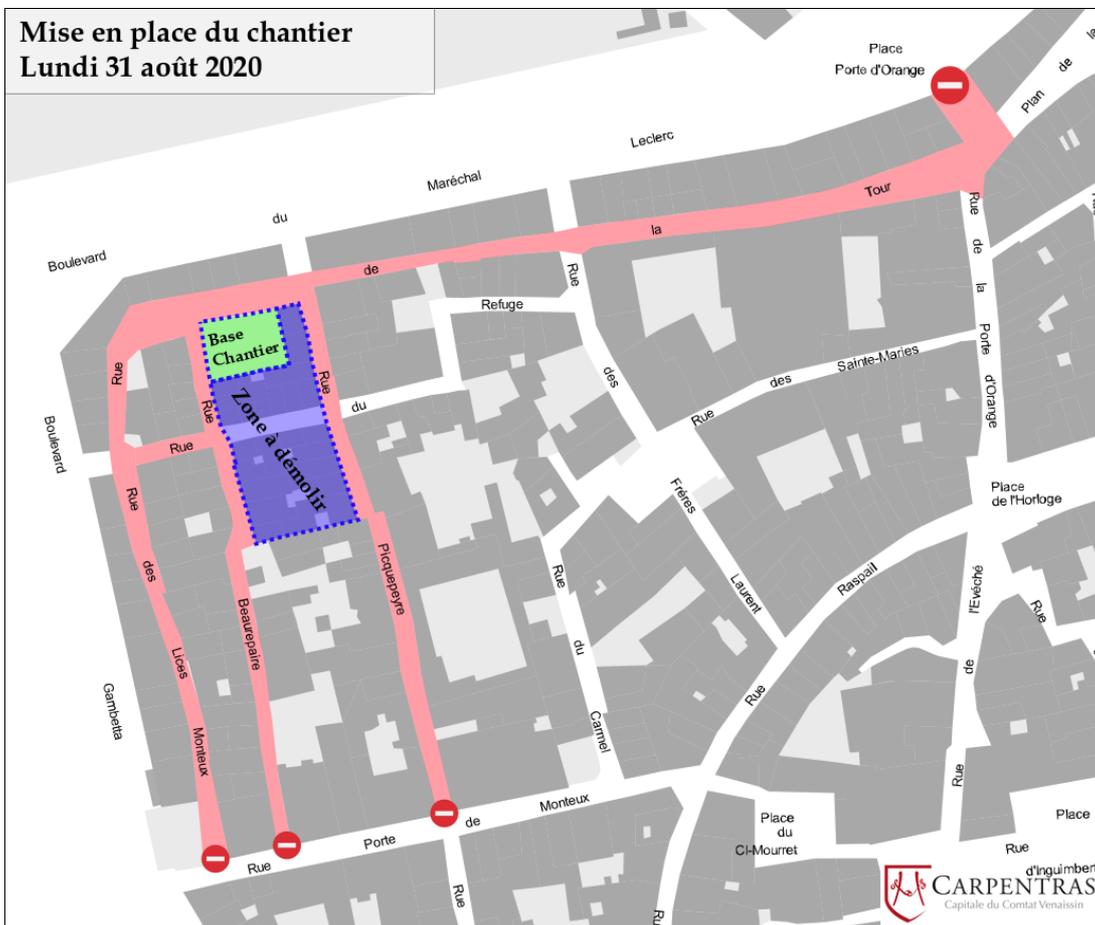
La circulation piétonne autour de l'emprise du chantier sera autorisée uniquement pour les riverains rues Beaurepaire, Piquepeyre et rue du refuge.

Consciente de la gêne occasionnée, la Ville de Carpentras est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

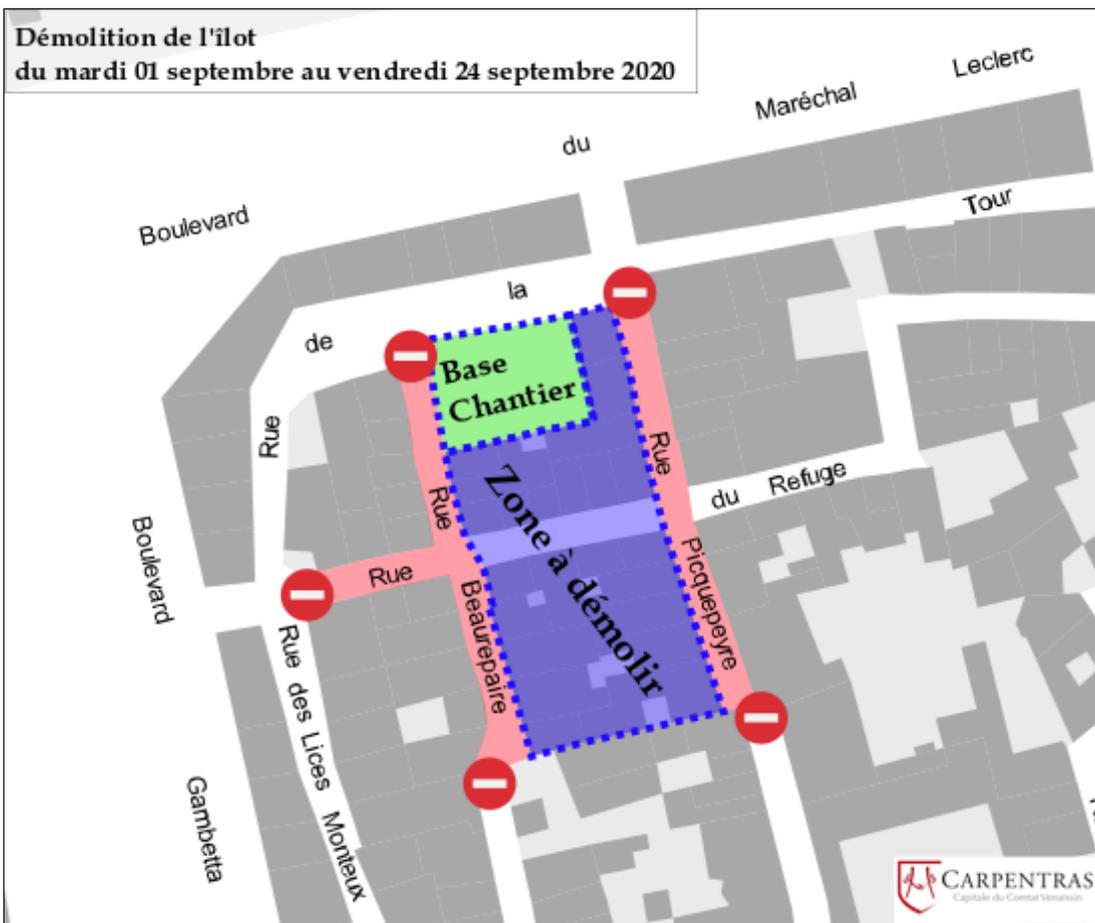
Service rénovation urbaine et proximité - Ville de Carpentras

04 90 60 84 18

Mise en place du chantier
Lundi 31 août 2020



Démolition de l'îlot
du mardi 01 septembre au vendredi 24 septembre 2020



Accès automobile interdit à partir de ce panneau



Accès piéton interdit - sauf pour les riverains



Zone chantier - accès interdit au public